

Accueil » Société » Énigmes criminelles : l'affaire René Lucet

Partager cet article sur

Le directeur de la caisse d'assurance maladie des Bouches-du- Rhône est retrouvé mort chez lui le 4 mars 1982. Après six ans d'enquête, la juge d'instruction a classé l'affaire.

Ce n'était pas un tendre. Plutôt un homme à poigne. Syndicalement très hostile à la CGT. Très proche de FO. À Marseille, la cité de Gaston Defferre, l'inamovible maire socialiste quasi depuis la Libération, ça comptait. C'était l'une des raisons pour lesquelles René Lucet était venu, en provenance de Melun, prendre la tête de la caisse régionale d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône, l'une des plus importantes de France. Seulement voilà : avec l'arrivée de la gauche, en mai 1981, Lucet semblait en disgrâce, le ministre de la Solidarité nationale, Nicole Questiaux, lui ayant intimé l'ordre de quitter ses fonctions. Une mesure humiliante. Tellement qu'elle aurait pu conduire au suicide ?

Le 4 mars 1982, alors que Mme Lucet revient de la cuisine où elle est allée chercher un verre d'eau pour son mari, elle le retrouve inerte dans la chambre à coucher de leur villa de Saint-Barnabé. Il est mort de deux balles dans la tête. Il est 6 heures 30. Après s'être mis un oreiller contre le visage, René Lucet aurait tiré deux fois. Son épouse affirmera que le premier coup de feu fit un bruit sourd tandis que le second sera plus bruyant. À 7 heures, les pompiers arrivent sur les lieux, précédant de peu un inspecteur de la sûreté et deux gardiens de la paix. Bizarrement, quatre hommes sont déjà là : les gardes du corps de René Lucet, chargés d'assurer sa protection à la caisse des Bouches-du-Rhône. Bizarrement, la police aura quelques difficultés à se faire remettre l'arme avec laquelle Lucet se serait donné la mort : un 38 Spécial de marque Taurus.

Une arme à barillet. Visiblement, les policiers ont le sentiment que, dans la villa des Lucet, le ménage a été fait... comme si on voulait cacher quelque chose. Deux autopsies seront réalisées. Meurtre ou suicide ? Aucune certitude. Une étrange affaire commence, destinée, pressentent les enquêteurs, à devenir une affaire d'État.

Dès le 7 mars, Gaston Defferre déclare sur RTL : « *Je ne m'explique pas ce geste, car René Lucet était un battant, parfois même un peu excessif dans sa façon de s'entourer et de s'exprimer. Je m'explique d'autant moins comment il a pu se donner la mort [...] que le ministre de la Solidarité [Nicole Questiaux] avait l'intention d'offrir un autre poste à René Lucet.* » Dans ce suicide, beaucoup s'étonnent : pas de lettre, pas d'explication, rien. Remarque de bon sens. Encore que tout suicide peut conjuguer rationnel et irrationnel.

Alors, Lucet, regard perçant, cheveux noirs gominés, costume gris à rayures qui lui donnaient une stature de roc, se sentait-il menacé par quelque chose d'impossible à révéler, même à ses proches ? Pourtant, à 38 ans, ce fils d'un propriétaire de cinéma de Fontainebleau, après un cursus universitaire de qualité, effectuait un parcours sans tache : après une première affectation en 1964 à la caisse primaire d'assurance maladie de Melun, un détour par Paris, le voici promu en 1979 directeur de la caisse des Bouches-du-Rhône. Un très gros poste. Plus de 3 000 salariés, 25 millions de francs de prestations distribués chaque jour. D'emblée, le nouveau directeur, de façon certes musclée, établit une gestion serrée qui consiste surtout à mettre fin à la délégation de service public accordée à la Mutuelle des travailleurs, proche de la CGT et du Parti communiste. Cette décision lui permet d'assainir les finances de la caisse d'assurance maladie et de récupérer 50 à 60 millions par an. Elle offre un autre avantage : sinon bouter en dehors de la caisse la CGT, au moins favoriser le développement de FO.

En quelques mois, la caisse régionale des Bouches-du-Rhône est remise sur les rails, au prix, il est vrai, de quelques entorses avec la légalité. C'est ainsi que Lucet décide de pratiquer le tiers payant dans les secteurs de son choix (les biologistes, les kinésithérapeutes et les radiologistes). Une façon de faire qui lui attire plusieurs rappels à l'ordre de Paris. Ses relations avec la CGT et la CFDT se tendent de plus en plus. Tant et si bien que, dès le 10 mai 1981, les deux centrales syndicales exigent son départ. Grâce au soutien de FO, Lucet tient le coup, encore que peu à peu la centrale d'André Bergeron le lâche. Le 3 mars 1982, les syndicats obtiennent gain de cause : le ministre de la Solidarité lui retire son agrément. Lucet est donc débarqué. En fin d'après-midi, après avoir appris la nouvelle, René Lucet, dans une sorte de défi, faisant le V de la victoire, quitte son bureau en lançant aux employés la célèbre phrase du général MacArthur : « *Je reviendrai !* »

Le soir dans sa villa, il aurait, selon son épouse, consulté de nombreux dossiers et aurait eu toutes les peines du monde à s'endormir... Jusqu'à ce fatidique petit matin, 6 h 30.

La mort de René Lucet suscite une onde de choc terrible. À Marseille, le président du conseil d'administration de la caisse, Jean-René de La Roche, n'y va pas par quatre chemins : « *Je suis persuadé que la décision de suspension [à l'encontre de René Lucet] du ministre de la Solidarité nationale a déterminé le drame.* »

De son côté, Charles Pasqua, président du groupe RPR au Sénat, se montre encore plus virulent : « *Nous nous acheminons vers une guerre civile larvée. Dans cette affaire, nous nous trouvons face à une entreprise de délation et de dénonciation orchestrée par le Parti communiste et la CGT.* » Bref, la mort de René Lucet marque le début d'une campagne de harcèlement visant le Parti socialiste et surtout son allié communiste.

Loin de cette querelle, le parquet de Marseille ouvre une information judiciaire « *pour rechercher par tous les moyens utiles les causes de la mort* » de René Lucet. Elle est confiée à une jeune juge d'instruction de 31 ans, Bernadette Augé. Sa première décision est de dessaisir la sûreté urbaine, qui semble avoir cafouillé, au profit de la PJ... À Paris, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) enquête sur les marchés passés par la caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône. Première surprise : René Lucet avait coutume de recourir aux marchés de gré à gré, plutôt qu'aux appels d'offres. Une façon de contourner les règles de la concurrence et de privilégier certaines entreprises. Deuxième surprise (de taille) : les limiers de l'Igas découvrent que l'une des entreprises favorites de la caisse était la Coopérative d'entreprise générale du Midi (CEGM), présidée par Jacques Venturi et qui compte parmi ses administrateurs le père de ce dernier, Dominique Venturi, plus connu sous le nom de Nick Venturi... Ce personnage très influent à Marseille, membre du Parti socialiste, a été de longues années très proche de Gaston Defferre pendant les campagnes électorales. Avant que leurs relations connaissent un sérieux coup de froid. Le 3 juillet 1982, alors que la justice commence à mettre son nez dans la CEGM, au coeur d'une affaire de fausses factures, Gaston Defferre, furieux, déclare lors d'une conférence de presse mémorable : « *Je serai sauvage ; j'irai jusqu'au bout pour que la lumière soit faite. Personne ne sera protégé, qu'il s'agisse de mes collaborateurs ou de mes propres amis.* »

Le maire de Marseille a vu juste. Plus le temps passe, plus la justice découvre l'ampleur des curieuses pratiques de la CEGM. Elles conduisent en effet à un inspecteur des impôts de Nice, Julien Zemour, expert en sociétés taxis dont la plupart travaillent dans le secteur des fournitures hospitalières. Une cinquantaine de personnes sont inculpées. Le scandale des fausses factures de Marseille démarre... Qui aurait rendu inévitable l'audition de René Lucet. Mais le sort en a décidé autrement. Six ans plus tard, la juge Bernadette Augé, n'étant pas parvenue à percer le secret de sa mort, classe l'affaire. **Gilles Gaetner**

La semaine prochaine L'assassinat de Jean de Broglie (1976)